



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 068-216802082-20250414-2025_DELIB_16-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MICHELBACH-LE-HAUT

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
07 avril 2025

Date d'affichage

Séance du: Lundi 14 avril 2025
L'an Deux mille vingt cinq
et le 14.04.2025
à 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André WOLGENSINGER, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers sauf Messieurs MUNCH Laurent, HERNANDEZ David, WENZINGER Benoît et NORTH Frédéric ainsi que Mme ALLEMANN Elodie.
Mme Sonia WOLGENSINGER A été élue secrétaire de séance

16_2025

OBJET : FINANCES : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André WOLGENSINGER, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	87 696,00
- un excédent reporté de :	703 699,22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	791 395,22
- un déficit d'investissement de :	773 949,76
- un excédent des restes à réaliser de :	676 205,95
Soit un besoin de financement de :	97 743,81

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	791 395,22
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1008)	97 743,81
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	693 651,41
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	773 949,76

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal le

15 AVR. 2025

André WOLGENSINGER

Maire



Sonia WOLGENSINGER

Secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission au représentant de l'Etat le 15 AVR. 2025
- de la publication à compter du 15 AVR. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat.